

Toussi'Trail - Règlement

Article 1 : Organisation

L'association Toussieux Sports et Loisirs organise le dimanche 9 novembre 2025 trois courses pédestres : une de 5 km, une de 12 km et une autre de 21 km.

Article 2 : Participation

Les courses sont ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés ou non,

- à partir de la catégorie minime pour le 5 km
- à partir de la catégorie cadet pour le 12 km
- à partir de la catégorie junior pour le 21 km

La participation aux épreuves est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA**, **ou** d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, encours de validité à la date de la manifestation.
Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées
- **OU** d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé** (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué **après le 9 août 2025**.

En l'absence d'un de ces justificatifs à la clôture des inscriptions, le dossier ne sera pas validé et les frais d'inscription seront perdus.

NB : Le certificat médical n'est plus nécessaire (remplacé par le PPS).

Article 3 : Inscriptions

L'inscription s'effectue uniquement par internet avant **le samedi 8 novembre à 18h**, sur le site internet de la course <http://toussitrail.fr/> dans la limite du nombre maximal d'inscriptions (650).

Pour les mineurs le questionnaire santé et l'autorisation parentale sont obligatoires.

Pas d'inscription sur place le dimanche 9 novembre.

Tarifs d'inscription

- 18 euros pour le 21 km (+1€ de frais de gestion)
- 13 euros pour le 12 km (+1 € de frais de gestion)
- 8 euros pour le 5 km (+1 € de frais de gestion)

Majoration de 3€ pour toutes les courses à partir du lundi 3 novembre 2025.

Article 4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le **dimanche 9 novembre à partir de 7h30**.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Article 5 : Départ et arrivée

Dimanche 9 novembre 2025 au terrain de loisirs de TOUSSIEUX

12 et 21 km : à 9h00

5 km : à 9h30

Article 6 : Parcours, balisage, ravitaillement

Le tracé des parcours est visible sur le site internet de la course <http://toussitrail.fr/>

Les parcours sont fléchés à l'aide de panneaux directionnels. Les carrefours urbains sont protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours du 5 km.

Deux ravitaillements sont prévus sur le parcours du 12 km.

Trois ravitaillements sont prévus sur le parcours du 21 km.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée des trois courses.

Il est de la responsabilité du participant de s'équiper en fonction des conditions météo et de son expérience dans ce type d'épreuve.

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les chiens sont interdits sur le parcours.

Article 7 : Informations pratiques

Un vestiaire gardé, gratuit, est prévu sur le site pour les coureurs.

Il n'y a pas de douche sur le site.

Article 8 : Classement et récompenses

Un lot sera offert à tous les inscrits.

Lots spécifiques

- pour le 5 km aux :
 - o 3 premiers au classement scratch hommes et femmes
 - o 1^{er} minime (2011 – 2012) homme et femme
 - o 1^{er} cadet (2009 – 2010) homme et femme
 - o 1^{er} junior (2007 – 2008) homme et femme
 - o 1^{er} Toussinois homme et femme

- pour le 12 km aux :
 - o 3 premiers au classement scratch hommes et femmes
 - o 1^{er} premier junior (2007 – 2008) homme et femme
 - o 1^{er} espoir (2004 à 2006) homme et femme
 - o 1^{er} master M0+M1 (1982 à 1991) homme et femme
 - o 1^{er} master M2 et suivants (jusqu'à 1981) homme et femme

- pour le 21 km aux :
 - o 3 premiers au classement scratch hommes et femmes
 - o 1^{er} junior (2007 – 2008) homme et femme
 - o 1^{er} espoir (2004 à 2006) homme et femme
 - o 1^{er} master M0+M1 (1982 à 1991) homme et femme
 - o 1^{er} master M2 et suivants (jusqu'à 1981) homme et femme

- Equipe ayant inscrit le plus grand nombre de coureurs

- challenge Yves Orhan pour le coureur (homme et femme) le plus âgé

Aucun lot ne pourra être réclamé après le jour de la manifestation.

Article 9 : Sécurité et Assistance

Elle est assurée par des signaleurs présents aux intersections.

Les coureurs s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu, à respecter la signalisation routière, le code de la route (en empruntant le côté droit de la chaussée), les consignes données par les signaleurs placés tout au long du parcours, et à respecter la nature et les propriétés traversées.

Le concurrent devra porter lisiblement le dossard et le rendre en fin de course.

En cas d'abandon, le coureur doit impérativement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard.

En cas de non-respect des consignes, la direction de course se donne le droit d'exclure le concurrent.

Des secouristes seront présents sur place.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique d'un concurrent.

L'organisation se dégage de toute responsabilité, pour tous dommages subis ou causés par un concurrent avant, pendant ou après la course.

Article 10 : Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile.

Il incombe néanmoins à chacun des participants de s'assurer individuellement : licence pour les licenciés FFA, assurance personnelle pour les concurrents non licenciés.

Article 11 : Informations personnelles et droit à l'image

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'évènement. Elles font l'objet d'un traitement informatique par le gestionnaire de la plateforme et sont uniquement destinées à l'évènement.

Les droits d'opposition, d'accès et de rectification peuvent être exercés selon les modalités mentionnées dans les conditions générales d'utilisation de la plateforme d'inscription.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations.

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

Article 12 : Annulation, modification

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, notamment si les conditions météorologiques ou la sécurité l'exigent.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront informés par tout moyen possible et devront se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le contrevenant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Les consignes sanitaires liées à la Covid 19 peuvent évoluer. Toutefois, si le gouvernement suspend toute activité physique liée au virus, l'organisateur annulera l'épreuve. Dans ce cas, il remboursera intégralement les frais d'inscription (hors frais de la plateforme de 1 €)

Article 13 : COVID 19

Les mesures appliquées seront conformes aux exigences sanitaires en vigueur au moment de la course.

Article 14 : Engagement

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (figurant sur Internet ou disponible sur simple demande) et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.